

# Nos engagements

## Le projet éducatif



L'AVEA La Poste a pour objet de répondre aux besoins des familles, en matière de loisirs des enfants et adolescents du personnel de La Poste et des partenaires conventionnés, considérant que le droit aux vacances existe pour tous, dans un esprit de laïcité, de respect d'autrui et de rejet de toute forme de ségrégation et de dogmatisme.

Le projet éducatif de l'AVEA se fonde sur la réalité de la vie quotidienne des enfants et adolescents.

De par sa nature, le séjour en centre de vacances doit être un moment privilégié où l'enfant, par les relations qu'il noue avec ses camarades et les adultes, vit une expérience différente et complémentaire de celle de l'école et de sa famille, propre à **développer sa sociabilité**.

- Le centre de vacances est avant tout **une occasion de détente, de repos et de découverte**. Il est tenu compte des rythmes individuels pour l'organisation de la vie commune. Chaque centre propose un choix d'activités ludiques, sportives et culturelles adaptées à l'âge des jeunes. Elles ne constituent cependant que des approches vers des spécialisations. Elles suscitent curiosité et découverte.
- En permettant aux enfants de **renouer avec le milieu naturel et humain par le jeu et les activités** qu'ils pratiquent, le centre doit ouvrir une possibilité d'expérience et de contacts, propres à élargir leurs connaissances des hommes et de leurs activités créatrices.
- Le centre de vacances doit répondre aux nécessités et besoins d'hygiène et de santé. Tout est mis en oeuvre pour satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et adolescents, **condition indispensable à leur développement et à leur progression vers l'autonomie**.
- L'alimentation respecte l'équilibre nutritionnel prévu par la législation en vigueur.
- Le séjour permet à l'enfant d'assumer des responsabilités au sein du centre.
- L'épanouissement individuel doit être recherché au sein de la collectivité.
- La sécurité physique et morale des enfants est un souci permanent. Elle ne peut se réaliser pleinement que dans une organisation de vie collective, où les jeunes se sentent en confiance grâce à des règles de vie admises par tous, parce que définies en commun.
- A partir de ce projet éducatif chaque directeur de centre de vacances propose à l'AVEA un projet pédagogique qui,

une fois accepté, constitue le cadre de l'action de toute l'équipe d'encadrement et d'animation. Il se concrétise par un projet de fonctionnement. Le Directeur informe les parents, avant et pendant le séjour. Vous pouvez consulter l'ensemble du projet éducatif sur notre site internet :

[www.avea.asso.fr](http://www.avea.asso.fr) ou l'obtenir en vous adressant à l'AVEA.

## Les centres

L'AVEA La Poste accueille les enfants dans des centres patrimoniaux, propriété de LA POSTE, implantés sur de vastes terrains de plusieurs hectares dans des endroits privilégiés à la campagne, à la montagne ou à la mer ou, des centres (hors séjours itinérants et à l'étranger) disposant tous de l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) et d'une autorisation d'ouverture validée par la Commission de Sécurité.

L'AVEA fait appel également à des partenaires pour des séjours très spécifiques ou certains séjours à l'étranger. Ces partenaires sont des associations connues et reconnues pour leur savoir-faire et leur longue expérience dans la gestion de centres de vacances.

La capacité indiquée pour chacun des centres indique le nombre de places réservées au niveau national pour l'AVEA et correspond pas forcément à la capacité totale du centre.



## L'encadrement

Nos centres sont dirigés par des directeurs expérimentés, diplômés et en majorité mis à disposition par La Poste. Une grande partie de nos animateurs sont des enfants de postiers ayant fréquenté nos colos.



# Nos engagements



## Les transports

Afin de permettre aux enfants de voyager dans des conditions de sécurité et de confort optimales, L'AVEA fait appel à des sociétés d'autocars reconnues pour leur sérieux et leur fiabilité ou des vols sur lignes régulières en avion.



## La sécurité

**La sécurité physique et morale des enfants est un souci permanent et prioritaire.**

L'AVEA s'engage à tous les niveaux :

- l'emploi d'un nombre d'animateurs supérieur aux exigences légales (notre taux d'encadrement est, par exemple, de 1 animateur pour 8 pour les séjours des 6/11 ans, quand la réglementation en prévoit 1 pour 12),
- la mise en place de règles de sécurité très strictes comme les consignes anti-intrusion,
- une mise aux normes et un contrôle régulier de nos centres pour répondre à toutes les exigences institutionnelles et réglementaires d'hygiène et de sécurité.



## Les activités



Les activités se déroulent **sous la responsabilité d'animateurs spécialisés (Brevet d'état)** ou via des partenaires conventionnés dans le strict respect de la réglementation du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Les disciplines sportives sont adaptées du débutant au pratiquant confirmé. Du matériel moderne, bien entretenu, leur est fourni lors du séjour par L'AVEA (vélos, mini-motos, casques...).

Pour les 4/5 ans les activités seront adaptées selon leur rythme et en fonction des conditions météorologiques.



## Le suivi médical

**La fiche de liaison est très importante : remplissez-la avec soin (les renseignements que vous y porterez sont confidentiels)**, mentionnez les problèmes particuliers de votre enfant, ce qui permettra de lui apporter une attention particulière. Une assistante sanitaire suit régulièrement les enfants, fait prendre les traitements, soigne les petits bobos, réconforte...

En outre, elle fait systématiquement appel au médecin au moindre doute (fièvre, malaise...) et applique le traitement prescrit. Elle prévient les familles par courrier ou par téléphone, si le cas est plus sérieux. Les frais médicaux seront avancés par le centre, leur remboursement vous sera demandé dès le retour de l'enfant. Si votre enfant doit suivre un traitement pendant son séjour, vous devrez mettre les médicaments dans la valise, accompagnés de la copie de l'ordonnance. Le nom de l'enfant devra être inscrit sur chaque médicament.

Si l'état de santé de votre enfant le nécessite, il sera envisagé un rapatriement sanitaire pris en charge par l'assureur de l'AVEA, en lien avec les parents. C'est le seul cas qui donne droit à un remboursement du séjour au prorata des journées passées sur le centre.

